

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Dry Lube

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance	02.10.2017
Date de révision	17.10.2018

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	Dry Lube
N° article	20311

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits	PROFESSIONAL LUBRICANT SYSTEM
Utilisation de la substance/préparation	Lubrifiant. Produit de meulage. Silicone.
Usages identifiés comme pertinents	SU3 Utilisations industrielles Utilisations finales de substances en l'état ou de préparations sur des sites industriels SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)
Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public	Non

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Nom de société	CIBTECH
Adresse postale	445 Bd Gambetta
Code postal	59200
Ville	Tourcoing
Pays	France
Numéro de téléphone	+33 (0)6 64 77 73 91
E-mail	info@veidec.fr
Site Internet	www.veidec.fr

Fournisseur

Nom de société	VEIDEC AB
Adresse postale	Videvägen 9
Code postal	247 64
Ville	Veberöd
Pays	SVERIGE
Numéro de téléphone	+46 46 23 89 00
Fax	+46 46 23 89 09
E-mail	nina.mandahl@veidec.se
Site Internet	http://www.veidec.com
Nom de l'interlocuteur	Nina Mandahl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: 112 Description: SOS
----------------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/ 2008 [CLP / GHS]	Aérosol 1; H222 Aérosol 1; H229
---	------------------------------------

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger (CLP)**

Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Conseils de prudence	P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

2.3. Autres dangers**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Butane	N° CAS: 106-97-8 N° CE: 203-448-7 N° index: 601-004-00-0	Flam. Gas 1; H220; Press. Gas (Comp.); Notes de classification CLP: C; U	50 - 75 %	
Propane	N° CAS: 74-98-6 N° CE: 200-827-9 N° index: 601-003-00-5	Flam. Gas 1; H220; Press. Gas (Comp.);	25 - 50 %	
Remarque, composant	Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la rubrique 16.			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Consulter un médecin si les troubles persistent.
Inhalation	Air frais.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Ingestion	Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets généraux	Aucunes autres informations notées.
------------------------------	-------------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Équipement de premiers secours séparé	Aucunes recommandations.
---------------------------------------	--------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction inapproprié	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur.
-----------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	Respecter les règles de protection anti-feu générales de l'entreprise.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Bien ventiler.
---------------------------	----------------

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Non pertinent du fait de l'emballage du produit.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement	Pas pertinent.
Décontamination	Aucun procédé spécifique de nettoyage.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations supplémentaires	Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.
------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Assurer une ventilation adéquate.
--------------	-----------------------------------

Mesures de sécurité et de protection

Mesures de prévention incendie	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
--------------------------------	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Entreposer dans le récipient original. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation.
----------	---

Conditions de conservation sécurisée

Indications sur l'assemblage de l'entreposage	Conserver les liquides inflammables à l'écart du gaz liquide et des marchandises inflammables.
---	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Aucunes recommandations.
--------------------------------	--------------------------

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
Butane	N° CAS: 106-97-8	Valeur limite (8 h) : 800 ppm Valeur limite (8 h) : 1900 mg/m ³	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Aucune prescription particulière.
---------------------------------	-----------------------------------

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate	Dans des conditions d'utilisation normales, il n'est pas requis de se protéger les yeux.
------------------------------	--

Protection des mains

Types de gants appropriés	Dans des conditions d'utilisation normales, le port de gants n'est généralement pas requis.
Matériaux appropriés	Nitrile.
Temps de protection	Valeur: >480'
Épaisseur des matériaux des gants	Valeur: 0,35 mm

Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés	Pas pertinent.
------------------------------------	----------------

Protection respiratoire

Types d'équipement recommandés	Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.
--------------------------------	---

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.
-------------------------------	--

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Odeur faible.
pH	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'ébullition	Valeur: -140 °C
Point d'éclair	Valeur: -60 °C
Pression de vapeur	Valeur: 8530 hPa
Densité	Valeur: 0,96 g/cm ³
Solubilité	Commentaires: Insoluble dans l'eau.
Combustion spontanée	Valeur: 365 °C

Viscosité	Valeur: 100 mPa.s Température: 20 °C
-----------	---

9.2. Autres informations

Risques physiques

Contenu de VOC	Valeur: 521 g/l
Contenu du dissolvant	Valeur: 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune condition particulière n'est susceptible de donner lieu à une situation dangereuse.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucunes informations notées.
--------------------------------------	------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter l'exposition des atomiseurs à des températures élevées ou à la lumière solaire directe.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Aucun particulier.
-------------------	--------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucunes dans les conditions normales.
-------------------------------------	---------------------------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres informations concernant les risques de santé

Généralités	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
-------------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité	Aucune donnée n'est disponible sur l'écotoxicité du produit.
-------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité, commentaires	Aucunes informations disponibles.
--	-----------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
--------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Aucunes informations notées.
----------	------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Resultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
--	--

12.6. Autres effets néfastes

Détails relatifs à la protection de l'environnement, conclusion	Aucunes recommandations.
---	--------------------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 150110 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus Classé déchet dangereux: Oui
---------------------	--

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/ADN	1950
IMDG	1950
ICAO/IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
ICAO/IATA	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	2.1
IMDG	2.1
ICAO/IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage**14.5. Dangers pour l'environnement****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC****IMDG Autres informations**

EmS

F-D, S-U

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation et réglementation	<p>Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.</p> <p>Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.</p> <p>RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)</p>
-------------------------------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	<p>H220 Gaz extrêmement inflammable.</p> <p>H222 Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur</p>
Classification selon la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	<p>Aérosol 1; H222</p> <p>Aérosol 1; H229</p>
Informations supplémentaires	<p>Dry Lube est certifié par la NSF en tant que composé non alimentaire pouvant être utilisé dans le domaine de la transformation alimentaire.</p> <p>Code de catégorie : H1</p> <p>Code de certification NSF 155266</p>

	Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web www.nsf.org . H1: Ce produit est homologué pour une utilisation comme lubrifiant à l'intérieur et à proximité des zones de transformation des produits alimentaires où il peut accidentellement entrer en contact avec les aliments.
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	NSF no
Version	7
Préparée par	Nina Mandahl